

Les modifications qui ont été apportées au programme, par rapport à la proposition initiale, par M. MacEachen étaient les suivantes: premièrement, ce programme s'étendrait à toutes les provinces de sorte que les stimulants s'adressaient à des régions de l'Ontario comme de l'Ouest et il était prévu de limiter à 5 p. 100 le nombre de bénéficiaires du programme pour diminuer les coûts.

La deuxième modification visait à limiter les stimulants à un crédit d'impôt de 50 p. 100 et à ne les accorder qu'aux industries définies dans la loi sur les subventions du développement régional, c'est-à-dire les industries de fabrication et de transformation, sauf le raffinage du pétrole, la fabrication de papier journal et les usines de pâtes à papier.

La troisième modification visait à réduire à cinq ans le programme pour pouvoir l'évaluer et en diminuer le coût. Souvenez-vous que le programme devait durer dix ans et qu'il avait été prévu de le modifier pour ne le faire durer que cinq ans afin de pouvoir faire une évaluation à l'issue de cette période et de réduire les coûts en l'écoutant.

Le sénateur Murray s'est donné la peine de faire une étude géographique très attentive de ce programme.

Je vais, si vous le voulez bien, parler des modifications géographiques apportées par M. MacEachen. Il a exigé qu'on impose certains critères. Premièrement, il a demandé qu'on se fonde sur les taux de chômage par famille au lieu du taux de chômage tout court pour compléter les critères relatifs au revenu par habitant. Deuxièmement, il a proposé de limiter à 40 p. 100 la couverture maximale dans une province donnée. A l'époque, on avait fait valoir—à juste titre d'après moi—que cela stimulerait toutes les localités de la province sans nécessairement aider les plus démunis. Comme on peut le voir, le leitmotiv d'un programme tourne constamment autour du critère du besoin.

Le programme Crosbie, à ma connaissance, ne négligeait pas la question du besoin; mais, pour l'essentiel, sa démarche visait à créer un impact très puissant, autrement dit—si je puis me permettre d'employer abusivement ce terme—à produire un méga impact dans le but d'obtenir des méga résultats.

La troisième modification géographique s'attaquait au problème de l'isolement et notamment de l'isolement des autochtones. Autrement, hormis une ou deux exceptions comme Haliburton, aucune division de recensement de l'Ontario et de l'Ouest n'aurait pu être admissible. On a expliqué cette modification en soutenant que la situation des autochtones démunis et des autochtones vivant dans des régions isolées ne ressortait pas dans les statistiques globales portant sur l'ensemble de la division de recensement où ils habitent.

La quatrième modification géographique consistait à exclure certaines villes—Grande Prairie, Thompson, Sept-Îles et Rimouski—au sein d'une division de recensement admissible, afin de se rapprocher de la limite de 5 p. 100 de la population canadienne totale qui est admissible.

La cinquième modification géographique consistait à prendre un petit nombre de décisions subjectives afin d'éviter des désignations localisées dans l'ensemble du Canada. Par exemple, même si la division de recensement de Rimouski ne répondait pas aux critères statistiques, elle a été désignée quand même pour que toutes les divisions de recensement de l'Est du Québec puissent être admissibles au crédit d'impôt. En

outre, on a choisi de désigner la région nord-ouest de l'Alberta plutôt que la région nord-est afin d'assurer un prolongement avec les divisions de recensement admissibles dans le nord-est de la Colombie-Britannique.

Pour le sénateur Murray, si j'ai bien compris, cette introduction de la subjectivité a abouti à des critères plutôt tortueux tout à l'heure, il n'y a pas de différence fondamentale entre le projet De Bané et le projet Crosbie en ce sens qu'ils traduisent tous deux une volonté sincère de résoudre le problème persistant et complexe des disparités régionales. Nombreux sont nos concitoyens qui approuvent ce principe, cet objectif, cet idéal. Les chances de participer à la richesse et à la prospérité nationales ne devraient pas être circonscrites à une région donnée. Comme ces gens-là résident en dehors des grands courants économiques au Canada, leur avenir est dominé par des perspectives de chômage et de faibles revenus; et vu l'absence d'expansion économique, ils ne peuvent bénéficier souvent des mêmes avantages sociaux que la majorité d'entre nous considèrent comme normaux. Pour ces gens-là que l'on rencontre même dans nos provinces les plus riches, l'avenir restera sombre à moins que l'on ne fasse quelque chose pour leur venir en aide.

Pour en venir au troisième et avant-dernier volet de mon intervention, honorables sénateurs, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il n'y a pas de différence fondamentale entre le projet De Bané et le projet Crosbie en ce sens qu'ils traduisent tous deux une volonté sincère de résoudre le problème persistant et complexe des disparités régionales. Nombreux sont nos concitoyens qui approuvent ce principe, cet objectif, cet idéal. Les chances de participer à la richesse et à la prospérité nationales ne devraient pas être circonscrites à une région donnée. Comme ces gens-là résident en dehors des grands courants économiques au Canada, leur avenir est dominé par des perspectives de chômage et de faibles revenus; et vu l'absence d'expansion économique, ils ne peuvent bénéficier souvent des mêmes avantages sociaux que la majorité d'entre nous considèrent comme normaux. Pour ces gens-là que l'on rencontre même dans nos provinces les plus riches, l'avenir restera sombre à moins que l'on ne fasse quelque chose pour leur venir en aide.

• (1500)

Le gouvernement du Canada est conscient de cette situation et il l'a reconnue objectivement à la fois sous le régime de M. Clark et sous celui de M. Trudeau. Au fil des ans—pour M. Clark c'est plutôt une question de mois—le gouvernement a élaboré de nombreux programmes visant avant tout à réduire les inégalités régionales. Le sénateur Murray a eu raison de dire que M. Crosbie avait proposé une nouvelle solution au problème.

Le crédit d'impôt à l'investissement n'était qu'un des programmes envisagés et je sais que c'était uniquement un des moyens envisagés par M. Crosbie. Cependant, il faut souligner qu'il ne s'agit que d'un programme. On n'a jamais été cru qu'à lui seul il allait supprimer toutes les inégalités régionales.

Je voudrais maintenant reprendre une à une les observations du sénateur Murray. Il a fait grand état des critères statistiques utilisés dans l'élaboration du programme et naturellement, ces critères ont servi naturellement; mais les données relatives au chômage, au revenu et à la population, n'étaient qu'un point de départ, non pas le point d'arrivée. A l'aide de ces renseignements, les fonctionnaires du MEER ont pu concevoir un programme qui devait profiter au maximum aux régions reconnues comme nécessitant une aide supplémentaire là encore le critère de dénuement entre en jeu.

**Le sénateur Murray:** Au sujet des critères, le leader adjoint du gouvernement peut-il nous dire ce qui a incité le gouvernement à retenir le seuil de 30 p. 100, c'est-à-dire que pour le recensement le taux de chômage familial devait dépasser la moyenne nationale d'au moins 30 p. 100? Pourquoi pas 20 p. 100? Pourquoi était-il essentiel que le revenu par tête dans la